

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

### ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 02/03/2021

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV du 17/02/2021
3. Suivis (liste des électeur·trices, nbre sièges, conseil de site, médiatrices,..)
4. Listes déposées et candidatures
5. Traitement des plaintes
6. Réunion avec les portes-paroles (préparation)
7. Suivi plan de communication
8. Divers

### COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

#### Membres étudiant·es :

Magali Legast, présidente

[magali.legast@student.uclouvain.be](mailto:magali.legast@student.uclouvain.be)

Célestine Moreau

[celestine.moreau@student.uclouvain.be](mailto:celestine.moreau@student.uclouvain.be)

Sarah Abdelaziz

[sarah.abdelaziz@student.uclouvain.be](mailto:sarah.abdelaziz@student.uclouvain.be)

Sarah-Christelle Derkenne

[sarah-christelle.derkenne@student.uclouvain.be](mailto:sarah-christelle.derkenne@student.uclouvain.be)

#### Membres de l'UCLouvain désigné·es par le Vice-recteur :

Auriane Lamine

[auriane.lamine@uclouvain.be](mailto:auriane.lamine@uclouvain.be)

Edouard Cuvelier

[edouard.cuvelier@uclouvain.be](mailto:edouard.cuvelier@uclouvain.be)

#### Représentant le Vice-Recteur aux Affaires étudiantes :

Florence Vanderstichelen, vice-présidente

[florence.vanderstichelen@uclouvain.be](mailto:florence.vanderstichelen@uclouvain.be)

#### Représentant l'administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson

[nicolas.gilson@uclouvain.be](mailto:nicolas.gilson@uclouvain.be)

#### Suppléances :

Véronique Eeckhoudt

[veronique.eeckhoudt@uclouvain.be](mailto:veronique.eeckhoudt@uclouvain.be)

Olivier Pereira

[olivier.pereira@uclouvain.be](mailto:olivier.pereira@uclouvain.be)

#### Permanentes de l'AGL en soutien à la commission :

Manon Lits

[mlits@aglouvain.be](mailto:mlits@aglouvain.be)

Donatienne van den Abeele

[dvandenabeele@aglouvain.be](mailto:dvandenabeele@aglouvain.be)

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

PROCÈS-VERBAL DU 02/03/2021

**Présent-es** : Edouard Cuvelier, Florence Vanderstichelen, Magali Legast, Nicolas Gilson, Auriane Lamine et Sarah Abdelaziz

**Excusé-es** : Célestine Moreau et Sarah-Christelle Derkenne

**Invité-es** : Manon Lits et Donatienne van den Abeele

### 1. Approbation de l'ordre du jour

→ L'ordre du jour est approuvé moyennant l'ajout d'un point sur les élections des conseils de secteur et un point sur la régulation des publications relatives aux élections dans les groupes Facebook de cours.

### 2. Approbation du PV du 17/02/2020

Aucun commentaire n'est relevé.

→ Le PV et les minutes de la réunion de la commission du 17 février 2020 sont approuvés.

→ Le PV peut être publié sur le site internet de l'AGL.

### 3. Suivis (liste des électeur·trices, nombre sièges, conseil de site, médiatrices,...)

#### - *Liste des électeur·trices*

Une vérification est nécessaire pour quelques étudiant·es qui semblent n'avoir qu'une inscription secondaire.

→ La commission électorale se charge de faire cette vérification.

**Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021**

- *Nombre de sièges*

Pour le **Conseil AGL** le nombre de sièges est fixé de la manière suivante :

Conseil\_AGL

28-01-21					
Fac	Etudiant-e-s	étudia + DOC	Coll fac	Coll univ	
TECO	78	145	1	1	
DRT	2479	2562	3	3	
ESPO LLN	4751	5017	6	6	
ESPO Mons	662	662	1	1	
FIAL	1977	2231	3	3	
PSP	3361	3468	4	4	
LSM LLN	1409	1409	2	2	
LSM Mons	997	997	1	1	
MEDE	4354	4645	5	5	
FASB	1717	1785	3	3	
FSP	664	708	1	1	
FSM	2135	2171	3	3	
SC	1423	1673	2	2	
EPL LLN	2529	2884	3	3	
EPL Mons	12		1	1	
AGRO	1351	1503	2	2	
LOCI LLN	161	161	1	1	
LOCI ST Gilles	544	544	1	1	
LOCI Tournai	476	476	1	1	
<b>Commissions doctorales</b>					
CDCO ESPO	31				
CDCR DRT	6				
CDE ESPO	87				
CDHA FIAL	94				
CDJ DRT	77				
CDL FIAL	89				
CDP FIAL	64				
CDPE PSP	107				
CDPO ESPO	148				
CDT TECO	58				
CDAR FIAL	7				
CDSR TECO	9				
CDSS Wolu	403				
CDSS LLN FSM	36				
CDA AGRO	152				
CDSC SC	250				
CDI EPL	355				
CGEI					0,1,2,3,4?
<b>Total</b>	<b>33165</b>		<b>44</b>	<b>44</b>	<b>88</b>

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

Pour les **Conseils de Faculté** les sièges sont fixés de la manière suivante :

Faculté	Nb de sièges
AGRO	13
DRT	18
EPL	32
ESPO	27
FASB	16
FIAL	35
FSM	11
FSP	13
LOCI (LLN, Tournai, Saint-Gilles)	27
LSM (LLN, Mons)	21
MEDE	100
PSP	17
SC	28
TECO	4

Pour les **Conseils de Site**, seul le Conseil de Site de Woluwé a manifesté la volonté que la commission électorale organise ses élections.

Site	Sièges
Woluwé	40
Mons	/
Saint Gilles	/
Tournai	/

→ La répartition des sièges telle que présentée ci-dessus est approuvée par la commission électorale.

→ Les permanentes ajoutent aux recommandations pour l'année prochaine que la commission électorale pourrait se faciliter la tâche en approuvant le nombre de sièges postérieurement à la fixation de la liste des électeur·trices au 28 février.

La commission électorale rappelle par ailleurs le caractère privé des données de la liste des électeur·trices et s'engage à supprimer ces données au terme du processus électoral.

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

- *Médiatrices*

Les médiatrices sont prêtes à intervenir et se tiennent à la disposition des candidat·es.

### 4. Listes déposées et candidatures

Les listes ayant été déposées sont les suivantes :

- Louvain-La-Liste, SOLID' et ALIVE 2021 se présentent pour tous les sièges
- BDE Droit se présente au Conseil de Faculté de Droit et Criminologie

### 5. Traitement des plaintes

→ La commission électorale procèdera comme les années précédentes : les plaintes sont traitées en première ligne par la président et vice-présidente de la commission. Au besoin, les plaintes seront traitées par la commission électorale réunie.

### 6. Réunion avec les portes-paroles de listes (préparation)

Cette année, au vu des dates de réunion de la commission électorale, les portes-paroles de listes seront convié·es à une réunion "indépendante" des réunions de la commission. La présidence et la vice-présidence de la commission seront présentes, ainsi que tout autre membre de la commission qui souhaite y participer.

L'ordre du jour sera composé de la liste (non-exhaustive) des points suivants :

- Rappel du règlement, de la Charte et des principes de fair-play
- Clôture des candidatures
- Débat des listes et candidat·es indépendant·es
- Clarification de la procédure pour l'impression d'affiches via l'AGL
- ...

→ La commission électorale s'engage à proposer plusieurs moments de réunion aux portes-paroles de listes.

→ Un débat des listes et candidat·es indépendant·es sera organisé par les étudiantes de la commission, avec l'appui des permanentes.

### 7. Suivi du plan de communication

Des publications sont prévues sur les réseaux sociaux de l'AGL concernant les différentes étapes du processus électoral : ouverture et clôture des candidatures, ouverture et clôture des dépôts de listes, etc.

## **Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021**

Les visuels pour la campagne neutre sont en cours de préparation.

La commission est en contact avec le MIIL pour faire le suivi de la production des vidéos qui seront à diffuser à partir du 15 mars.

### **8. Conseils de secteur**

La commission électorale souhaite entamer une réflexion autour des élections au sein des conseils de secteur, où la représentation étudiante est faible. Elle se demande si à l'avenir il est souhaitable que les secteurs profitent du processus électoral mis en place par la commission électorale. Si oui, le règlement devra être modifié sur ce point.

A l'heure actuelle, chaque secteur a sa manière de fonctionner, généralement par un système de cooptation. Cela paraît être une pratique conforme au Décret Participation. Les cooptations et mandats dans les secteurs doivent être validés par l'AGL.

Les questions que la commission électorale doit poser sont les suivantes :

- Une uniformisation des pratiques électorales au sein des secteurs est-elle souhaitable ?
- Cette uniformisation peut-elle être faite au travers du processus électoral organisé par la commission électorale, en parallèle des élections du conseil AGL, des conseils de faculté et des conseils de sites ?
- Faut-il clarifier le moment auquel les élu·es entrent en fonction ?

→ La commission électorale note qu'une décision doit être prise à ce sujet, moyennant un débat de fond au préalable.

→ Les permanentes inscrivent ce point dans les recommandations pour l'année prochaine.

### **9. Publications électorales dans les groupes Facebook de cours**

Quelle marge de manœuvre la commission a-t-elle pour réguler les publications de campagne électorale intempestives dans les groupes de cours ? Les gestionnaires de ces groupes ont-ils et elles le droit de limiter le nombre de publications relatives aux élections ? Comment gérer des modérations partiales des publications dans certains groupes ?

→ La commission électorale n'a ni les moyens, ni la compétence de s'ingérer dans les gestions de groupes Facebook de cours (ou autres).

→ La commission électorale invite les délégué·es à créer une charte claire et un cadre de modération pour leurs groupes de cours.

→ La commission électorale rappelle la possibilité de faire appel aux médiatrices et au mécanisme de plaintes prévu dans le règlement électoral.

## Commission électorale des élections étudiantes 2020/2021

Ces points seront communiqués aux BDE's par le biais de Sarah Abdelaziz, membre UBE de la commission électorale.

### 10. Divers

Il y a des ambiguïtés dans le règlement électoral sur l'organisation des élections étudiantes au sein des "conseils de faculté", "conseil AGL" et "conseils étudiants de site". Une relecture en termes de compatibilité avec le Décret Participation doit également être faite.

→ Ce point est ajouté aux recommandations faites pour l'année prochaine.